

en se servant comme modèle de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique.

Les nouvelles normes nationales seront élaborées en collaboration avec les gouvernements provinciaux. Les provinces et les municipalités pourront s'en servir comme point de départ pour les règlements qu'elles pourront adopter en vue d'assurer une qualité de l'environnement minimale dans tout le pays.

La Loi canadienne sur la protection de l'environnement aidera aussi le Canada à remplir ses obligations internationales dans le cadre d'organismes comme le Programme des Nations-Unies pour l'environnement et l'Organisation de coopération et de développement économique.

Aux termes de la nouvelle loi, les exportateurs qui ont l'intention d'expédier des produits chimiques toxiques dans un pays étranger seront obligés d'en informer ce pays. Le Canada en bénéficiera parce que les pays participants nous rendront la politesse. Cela nous permettra de mieux nous préparer et de contrôler les quantités de produits chimiques qui entrent au Canada afin de mieux protéger la vie humaine.

Je termine en disant que notre société devra un jour s'attacher au fait que beaucoup de nos problèmes environnementaux résultent des modes de vie que nous avons choisis de vivre. Nous avons choisi de vivre dans une société chimique, c'est pourquoi nous sommes obligés de protéger le système qui assure notre survie contre ces produits chimiques dont nous dépendons.

Je crois que les Canadiens sont prêts à faire un grand pas en avant pour apprendre à vivre sans danger avec les produits chimiques. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement les aidera beaucoup à faire ce pas.

**Mme Mitchell:** Je veux poser une question à mon collègue qui appartient au parti ministériel. Je suis heureuse de voir qu'une importante ministre de la Colombie-Britannique est aussi présente et je suis sûre que la question l'intéresse.

Le député pense-t-il que le gouvernement fédéral a le devoir de s'assurer que les organismes gouvernementaux ne contribuent pas à la pollution de l'environnement?

Voici un exemple. A Vancouver-Est, dans le port de Vancouver, qui est de compétence fédérale, il existe un immense incinérateur à déchets monté sur une péniche ancrée tout près d'un quartier résidentiel. C'est dans cet incinérateur que sont brûlés tous les déchets provenant des navires de croisière amarés dans le port de Vancouver. Il émet une odeur et une fumée infectes qui polluent plusieurs pâtés de maisons du quartier.

Puisqu'il s'agit de compétence fédérale, puisque la Société du port de Vancouver est un organisme fédéral et que le directeur de cette société refuse d'agir, qu'en pense le député. Pense-t-il que le gouvernement fédéral devrait intervenir? Si oui, comment?

**M. MacDougall:** Premièrement, je crois que le gouvernement fédéral et la société d'état fédérale devraient intervenir. La mesure proposée aujourd'hui donne la possibilité aux personnes que la question intéresse de faire valoir leur point de vue. Dans la circonscription de la députée, on devrait présenter les instances en vertu des nouvelles lignes directrices, lesquelles seront alors assurément examinées.

**Mme McDonald:** Le député de Timiskaming (M. MacDougall) a fait ressortir dans son discours un certain nombre de points intéressants. Je voudrais lui poser une question précise

#### *Protection de l'environnement—Loi*

qui nous rend perplexe. Le préambule du projet de loi C-74 est très précis en ce qui a trait à la responsabilité du gouvernement fédéral en matière de pollution de l'environnement. On y affirme que l'environnement est une question d'intérêt national, que les substances toxiques ayant pénétré dans l'environnement ne peuvent pas toujours être contenues à l'intérieur de limites géographiques, et particulièrement de limites provinciales, et que, à titre de chef de file national en la matière, le gouvernement fédéral doit établir des objectifs, des lignes directrices et des règles de pratique nationales visant la qualité de l'environnement. On y parle aussi des eaux canadiennes et d'autres domaines du ressort du gouvernement fédéral.

Pourtant, les ministériels se sont servis de la Constitution comme prétexte pour justifier l'immobilisme de leur gouvernement. Un député a même déclaré que la Charte des droits fournissait au gouvernement une excuse pour ne pas intervenir en matière de protection de l'environnement. Je trouve parfaitement déconcertant que nous acquérions des droits civils, mais perdions le pouvoir de protéger l'environnement. C'est parfaitement renversant.

Comment le député peut-il justifier que son gouvernement juge la question d'intérêt national et de responsabilité fédérale alors que justement il se défile devant ses responsabilités à cet égard pour s'en remettre aux provinces? Si ces dernières ne légifèrent pas convenablement, c'est bien tant pis; on invoquera l'excuse de la Constitution qui ne reconnaît pas au gouvernement fédéral le pouvoir spécial d'intervenir dans le domaine, ce qui, en quelque sorte, dispense ce dernier de la responsabilité de protéger l'environnement.

**M. MacDougall:** En peu de temps, le gouvernement actuel a pris plusieurs mesures en plusieurs directions pour tâcher de rendre la vie meilleure pour tous les Canadiens. Le projet de loi indique que le gouvernement et le ministre actuels sont disposés à discuter avec les gouvernements provinciaux et avec l'industrie pour commencer à collaborer à résoudre certains de ces problèmes bien réels.

Ces problèmes n'ont pas surgi aujourd'hui. Ils sont apparus au cours des dernières années. C'est grâce à ce genre de mesure législative et grâce au gouvernement actuel que nous pourrions négocier avec les gouvernements provinciaux et avec les industries pour établir un juste milieu. Les travailleurs qui peuvent être touchés au sein d'une industrie conserveront la possibilité d'exercer les emplois nécessaires, et les gouvernements provinciaux pourront s'adapter aux lignes directrices contenues dans le projet de loi.

**M. Brightwell:** Le député de Timiskaming (M. MacDougall) a très bien exposé les facteurs en jeu dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Il a parlé des effets d'un certain nombre de produits chimiques dans l'environnement, et il a piqué ma curiosité. Je me préoccupe beaucoup de la présence de ces produits chimiques dans l'environnement. Nous ne savons pas ce qui se fait présentement ni ce qui est prévu pour l'avenir. Le député pourrait-il élaborer davantage sur les répercussions que la nouvelle Loi canadienne sur la protection de l'environnement aura sur les produits chimiques que nous utilisons déjà?